



**SESSION PLENIERE DES 16 et 17 OCTOBRE
2023**

**AVIS SUR LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES
HOMMES**

La Région doit réaliser un rapport annuel sur l'égalité femmes hommes. Ce rapport fait le point sur la situation en région et sur les initiatives prises par la Région pour lutter contre les inégalités. Il comporte également une partie concernant la Région en tant qu'employeuse.

La CGT a voté l'avis du CESER.

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Le CESER émet un certain nombre de critiques et remarques sur le rapport, que la CGT partage :

L'impact des actions régionales sur les progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas clairement identifié.

Des actions spécifiques donnent à voir, dans certaines politiques publiques, un traitement en silo. De nombreux partenaires porteurs d'actions « exemplaires ou emblématiques » (notamment les trophées Joséphine) sont mentionnés sans contextualisation ou objectivation : Les actions sont-elles émergentes ou récurrentes, ponctuelles ou régulières ? Quel est le bénéfice pour le public et éventuellement le territoire ?

Alors même que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue l'un des principes fondamentaux des fonds européens, mobilisés pour 240 M€ dans le BP2023, l'utilisation de ces fonds par les porteurs de projets et leur impact, direct ou indirect sur l'égalité, n'est pas mise en valeur. Le seul exemple donné dans le rapport (association Ouvre boîte 44) ne rend pas compte de l'ampleur des impacts.

Pour le CESER, la politique publique telle que prévue par la loi ne peut pas se limiter, dans sa mise en œuvre comme dans sa valorisation, au soutien d'une série d'actions, fussent-elles exemplaires.

Pour être plus efficace, l'action de la Région pourrait passer par une politique intégrée à l'ensemble des politiques publiques.

Par ailleurs, la Région, employeur régional de premier plan, est en mesure de jouer un rôle d'entraînement fondamental.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

Merci au groupe égalité du CESER pour la rédaction de cet avis, dans des conditions difficiles au vu du délai et merci à Danièle Perret pour cette présentation.

Nous partageons pour l'essentiel ses remarques.

En particulier, la CGT constate que la partie 1 du rapport régional met en avant un catalogue d'actions certes intéressantes, mais nous considérons que pour être pleinement efficaces et dépasser la seule exemplarité, **ces actions devraient être évaluées et pouvoir être généralisées sur l'ensemble du territoire régional.** Aussi nous faisons nôtre le commentaire du CESER sur ce sujet.

Nous partageons la nécessité de prévoir des indicateurs pour évaluer les conséquences à long terme des actions organisées.

Comme le CESER, la **CGT s'interroge sur l'impact réel des trophées Joséphine** pour les progrès de l'égalité femmes hommes. Certes, l'exemplarité joue un rôle certain. Pour citer un exemple récent, nul ne conteste le rôle joué malgré elle par la footballeuse Jennifer Hermoso dans la mise en avant des violences sexuelles dans le monde du sport.

Toutefois nous sommes très interrogatifs sur les trophées, sur l'aspect « grand messe » de ce genre de manifestations. Certes, les nombreuses photos avec la présidente du conseil régional sont jolies, mais ce n'est pas nécessairement la manière la plus efficace d'agir pour lutter contre les inégalités. Reconnaître 16 femmes c'est bien, mais ce sont près de deux millions de Ligériennes qui devraient être reconnues, et qui ne sont pas toutes des femmes brillantes qui osent, comme le dit le slogan régional, mais tout simplement des citoyennes, qui vivent dans une société aujourd'hui encore marquée par le patriarcat et les inégalités de genre. A tout le moins, l'effet réel de ces trophées devrait être évalué.

Nous sommes pour notre part persuadés que la promotion du sport féminin passe plus par des campagnes de communication sur le respect, l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes, que par la mise en avant d'une navigatrice d'exception.

Concernant la Région en tant qu'employeuse, nous rappelons que l'une des inégalités de rémunérations entre les femmes et les hommes réside dans les primes qui tendanciellement favorisent les métiers techniques à responsabilité traditionnellement masculins. Par ailleurs, **le recours**

généralisé à l'emploi non statutaire et précaire, touchant majoritairement des femmes, conduit à une perte de transparence et d'égalité des rémunérations, celles-ci étant déterminées par le profil et la négociation individuelle plutôt que par le cadre d'emploi et l'ancienneté.

Enfin, la CGT porte l'idée de la conditionnalité des aides publiques aux entreprises au respect d'obligations sociales, fiscales et environnementales, avec le retour à une charte de conditionnalité des aides telles qu'elle existait il y a une dizaine d'années. Dans le même esprit, nous soutenons l'idée du CESER que les soutiens de la Région aux entreprises et associations du territoire soient soumis à des critères de promotion de l'égalité des femmes et des hommes. De même, il nous semble indispensable de faire mention à l'égalité femmes hommes dans les critères d'attribution des marchés de la Région.

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DE PAULINE WEISS, ÉLUE EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ

Sur l'événement Joséphine : la Région croit en la force des témoignages, des modèles inspirants, des symboles, notamment vis à vis des jeunes. Comme les noms de rues, les gymnases... Ce qui fonctionne c'est d'avoir quelqu'un en face de soi qui a pu inspirer.

L'écart de rémunération parmi les salariés de la Région tend à se resserrer. Il faut avoir des viviers et des candidatures pour avoir des bonnes personnes.

Sur les conditionnalités des aides et des budgets genrés, ce n'est pas des sujets que nous avons évoqués. Nous sommes plus favorables à l'incitation positive.

VOTES : l'avis a été adopté par 78 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Membres de la commission 2 du CESER : Marie-Colette Luneau, Catherine Paris, Marie-Laure Hermouet, Yvic Kergroac'h
Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21